



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JANVIER 2017 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 20 - Pouvoirs : 4 - Votants : 24 - Majorité absolue : 13

Date de convocation du conseil municipal : 16 janvier 2017

Date d'affichage de l'ordre du jour : 16 janvier 2017

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoint.

Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Josette LADEUILLE, Maryse MOINEREAU, Caroline GARNIER-RIALLAND, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Benoît PACAUD, Meggie DIAIS, Bruno MARCANDELLA, Thérèse COUÉDEL, Jean GÉRARD, Vanessa ANDRIET, Germaine LEBRUN.

Etaient excusés

Danièle VINCENT, qui a donné pouvoir à Annie FORTINEAU, Isabelle LERAY qui a donné pouvoir à Ollivier LERAY, Pierre-Louis GELY qui a donné pouvoir à Josette LADEUILLE, Stéphane ANDRÉ qui a donné pouvoir à Benoît PACAUD.

Etaient absents

Catherine DAUVE, Jean-Claude PELATAN, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggie DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

URBANISME

- ✚ Autorisation d'urbanisme pour Monsieur Michel BAHUAUD : désignation d'un élu signataire de la décision

BATIMENTS

- ✚ Aménagement du poste de secours dans le local de Mirmilly

INTERCOMMUNALITE

- ✚ Election des membres des commissions thématiques communautaires
- ✚ Opposition au transfert de la compétence du plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »
- ✚ Composition de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

COMMUNICATIONS DIVERSES

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission le 18 janvier 2017 de madame Valérie ROUILLE pour raisons professionnelles. Madame Monique LANDRE GAUVRIT, agent territorial au sein de la collectivité, a dû renoncer à siéger au conseil municipal. Dès lors, en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ROUILLE est remplacée par Monsieur Jean-Claude PELATAN, candidat suivant sur la liste « Vivre La Plaine ».

URBANISME

I – 1 – 2017 / AUTORISATION D'URBANISME POUR MONSIEUR MICHEL BAHUAUD : DESIGNATION D'UN ELU SIGNATAIRE DE LA DECISION

Madame Séverine Marchand, adjointe déléguée à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, rappelle à l'assemblée :

Vu la déclaration préalable n°044 126 17 D2006 déposée le 11 janvier 2017 par Monsieur Michel BAHUAUD, maire de la Commune, pour la construction d'une piscine sur la parcelle A n°1289, sise 22 La Roctière à La Plaine sur Mer,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.422-7 qui dispose que, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision,

Considérant la qualité de 5^{ème} adjointe de Madame Séverine MARCHAND, en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire,

Monsieur le maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Désigne Madame Séverine MARCHAND, 5^{ème} adjointe, déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, pour signer la décision relative à la déclaration préalable n°044 126 17 D2006 déposée par Monsieur Michel BAHUAUD et tous documents liés à la bonne exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité

BATIMENTS

II – 1 – 2017 / AMENAGEMENT DU POSTE DE SECOURS DANS LE LOCAL DE MIRMILLY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative à la commande publique,

Vu le décret d'application de l'ordonnance précitée, n°2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant la vacance du local de Mirmilly à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant la vétusté du poste de secours mobile et la nécessité de le transférer dans des locaux plus adaptés,

Considérant l'avis de la commission « Mer »,

Considérant l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 35 000 € TTC,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Patrick FEVRE, rapporteur de la commission précitée,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

- approuve le projet joint à la présente délibération, **annexe DCM II.1.2017** se rapportant à l'installation du poste de secours du Cormier dans le local de Mirmilly,
- approuve le montant estimatif des travaux de 35 000 € TTC
- autorise le maire à faire exécuter les travaux nécessaires à l'ouverture du poste à compter de juillet 2017,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au financement de l'opération au budget principal de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

III – 1 - 2017 / ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES

VU les articles L 5211-1, L5211-40-1 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2016 relatif à la création de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » au 1er janvier 2017,

VU le règlement intérieur du Conseil communautaire, adopté par délibération du Conseil communautaire du 5 janvier 2017, notamment son article 24 précisant les règles générales de fonctionnement des commissions thématiques communautaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, PROPOSE :

- de désigner les conseillers municipaux membres des commissions thématiques communautaires conformément au tableau ci-après ;
- de charger le Maire de la commune de notifier cette décision au Président de l'EPCI avant le 01/02/2017.

Thématiques	Membres
Finances – Statuts – Transferts de compétences	René BERTHE JEAN GERARD
Mutualisations – Ressources Humaines	Annie FORTINEAU René BERTHE
Développement économique – Emploi – Tourisme (Gestion des zones d'activités, commerce, numérique, circuits courts, nautisme, randonnées, etc.)	Annie FORTINEAU JEAN-PIERRE GUIHEUX
Aménagement du territoire (Urbanisme, gens du voyage, habitat, agriculture, affaires foncières, etc.)	Séverine MARCHAND Jean GERARD
Transports – Mobilités	Daniel BENARD GERMAINE LEBRUN
Environnement – Développement durable (Traitement, déchèteries, collecte, tri sélectif, etc.)	Maryse MOINEREAU Isabelle LERAY
Eau - Assainissement - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) (Assainissement collectif et non collectif, secours et incendie, etc.)	Daniel BENARD JEAN GERARD

<p>Services à la famille et Solidarités (Petite enfance, enfance-jeunesse, CLIC gérontologique, point d'accès au droit, politique de la ville, etc.)</p>	<p>Danièle VINCENT Vanessa ANDRIET</p>
<p>Culture – Sport (Sémaphore, amphithéâtre, maison de l'Histoire, piscines communautaires, voile scolaire, éveil musical, etc.)</p>	<p>ANNIE FORTINEAU JOSETTE LADEUILLE</p>

Adopté à l'unanimité

IV – 1 - 2017 /OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »

VU l'article 136 de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,

VU les délibérations des Communautés de communes de Pornic et de Cœur Pays de Retz et de leurs communes membres, prises entre le 13 et le 25 juin 2016, approuvant la création d'une Communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 ainsi que la feuille de route du projet de fusion,

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2016 relatif à la création de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » au 1^{er} janvier 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE :

- de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en 2017 ;
- de demander au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Adopté à la majorité absolue par 23 voix pour et 1 voix contre

V – 1 – 2017 / COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

VU les articles 1650 A, 1504 et 1505 du Code Général des Impôts précisant les modalités de création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID),

VU les articles 346, 346 A et 346 B de l'annexe III du Code Général des Impôts,

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2016 relatif à la création de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » au 1er janvier 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, PROPOSE :

- de désigner comme suit les commissaires, en tenant compte du tableau de répartition permettant d'assurer la représentativité des communes de la communauté d'agglomération :

Nom de la commune	Nom du commissaire titulaire	Nom du commissaire suppléant
LA PLAINE SUR MER	Séverine MARCHAND	François PLANTIVE

- de charger le Maire de la commune de notifier cette décision au Président de l'EPCI avant le 1er février 2017.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 10.

Le Maire,
Michel BAHUAUD